

Vie Locale

Association droit au vélo

Du bon, du double sens

mercredi 24.03.2010, 14:00



Quand ils parlaient de bon matin.

Vous avez beau, suite à une expérience malheureuse, avoir juré ne jamais remonter sur un vélo à Arras, mais lorsqu'avec insistance, on vous sollicite pour « une balade en ville » à vélo pour expérimenter le double sens cyclable en zone 30, il y a de quoi hésiter.

En compagnie de cyclistes chevronnés, ceux de l'Adav, association droit au vélo, l'occasion est trop belle de se réconcilier avec son VTT, sur des pistes « très commodées et sécurisantes » pour les cyclistes.

Sorties les cuissardes, dépoussiéré le casque, regonflé les pneus, et emprunté un gilet jaune fluo, on se lance à l'assaut de la zone 30 et de ses sens interdits..., permis aux cyclistes. Gare aux face-à-face.

Leçon de remise

en selle

En pinces à vélos, certains en tandem, d'autres avec le petit dernier bien amarré sur un siège breveté, une vingtaine de pèlerins du droit au vélo, avec comme mot d'ordre « sourire et pédagogie » sont partis samedi matin prêcher la bonne parole.

Par petits groupes pour limiter les dangers et parce que disent-ils, « un rassemblement de voitures c'est un embouteillage, celui de vélos c'est une manifestation », ces adeptes quotidiens de la petite reine donnent d'excellents conseils. « N'aie jamais peur ! Prends ta place sur la chaussée, fais attention aux voitures qui quittent leur stationnement ». N'empêche que les pistes cyclables et leurs bandes vertes sont glissantes, qu'elles s'arrêtent brutalement, qu'il y a des intersections flippantes et des carrefours cauchemardesques. Pourquoi ne pas envisager des cours de remise en selle ?

Sourire

et pédagogie

Pour le responsable à Arras de l'Adav, Olivier Jandot l'objectif est d'aller au-devant des piétons, des automobilistes et des cyclistes dans une démarche pédagogique, de leur distribuer des prospectus d'ailleurs impeccablement réalisés et de répondre aux questions et craintes des usagers à pieds, à 2 et 4 roues.

D'abord, c'est une évidence, dans une ville historique comme Arras, avec ses rues étroites, les pistes cyclables de 1m 50 sont difficiles à réaliser. Dans le cadre de la zone 30, la possibilité de remonter à contre sens est une des bonnes solutions. Effet bizarre, rue Sainte Marguerite, le premier face à face est un 4x4 mastoc. « On se voit mieux quand on se croise ». C'est vrai. Trois petits coups de pédales est l'obstacle est franchi.

Aller au-devant

des usagers

La démarche vise surtout à écouter et à informer. Pour certains, les panneaux sont trop petits et pas assez lisibles, pour d'autres la police au lieu de verbaliser dans la zone 30 pourrait faire déjà une action de sensibilisation. Telle intersection est dangereuse, telle sortie de contre sens n'en parlons pas. Les adhérents de l'AVAV écoute, dialogue, explique, rassure.

Arras n'est pas encore Amsterdam, La Haye ou Utrecht. Mais un parking à vélo doit être bientôt construit à droite de la sortie de la gare. L'Adav continue ses rencontres avec les membres de la commission municipale de circulation. Car comme le dit Karine Boissou, « ce n'est que depuis six ans qu'une vraie politique pour le vélo est entreprise à Arras. Il faut informer les jeunes dans les écoles, le public par des affichages urbains, par les médias et faire prendre conscience, que pour une distance de moins de 5km, on a plus vite fait de prendre un vélo qu'une voiture ».

Nelly DUPRE

L'Avenir de l'Artois

